

# Le parcours Avenir – Arrêté du 1-07-2015

---

## **Objectifs**

Le Piiodmep prend l'appellation **parcours avenir**. Il doit permettre à chaque élève de **comprendre le monde économique et professionnel**, de **connaître la diversité des métiers et des formations**, de **développer son sens de l'engagement** et de **l'initiative** et **élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel**. Les parents sont associés à chaque étape du parcours.

Mise en place de la **6<sup>ème</sup> à la Terminale**, les connaissances et compétences acquises dans le cadre de ce parcours sont prises en compte par la validation du SC. Au lycée, l'évaluation des acquis est prise en compte dans leur livret scolaire, après avis du conseil de classe.

## **Spécificités :**

- Ancrage disciplinaire défini en lien avec le SC et les programmes au collège et lycée
- Inscription dans les EPI, notamment « Monde économique et professionnel »
- Individualisation du parcours de chaque élève en fonction de ses besoins
- Finalité : préparer au choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> mais aussi l'acquisition d'une culture économique et professionnelle
- Questionnement sur les stéréotypes sociaux et sexuels qui enferment garçons et filles dans des choix prédéterminés

## **Mise en œuvre**

Le parcours est construit par le **chef d'établissement**, en collaboration avec toute l'équipe éducative. Les **partenariats** (économique, sociaux et professionnels) permettent de consolider les acquis de connaissances et compétences par :

- Des **actions de découverte** (visites d'entreprises, forums, débats...)
- Des **interventions de sensibilisation** ou de **formation** (chef d'entreprise, professionnels...)
- Des **actions d'immersion en milieu professionnel** (stages, classe en entreprise)
- **Projets accompagnés** (mini-entreprise, reportage sur les métiers)

**Au collège** : l'élève s'informe des possibilités de formation et des voies d'accès aux divers champs professionnels qui s'offrent à lui après le collège. Le parcours doit favoriser l'engagement dans un projet individuel/collectif, en suscitant la créativité.

**Au lycée** : dans la continuité du travail effectué au collège, il s'agit de combiner les trois objectifs du parcours :

- Découverte du monde économique et professionnel
- Développer l'esprit d'initiative et de création
- Formulation du choix d'orientation notamment dans le cadre de l'orientation active

Le parcours aide l'élève à construire un parcours de formation et d'orientation cohérent, intégrant la préparation de l'après-bac (réviser, affiner et conforter ses choix d'études et projets professionnels).

## **Folios**

Valorise ses expériences et compétences scolaires/extrascolaires, et contribue à la diffusion des usages du numérique et à leur appropriation par les élèves, professeurs et membres de l'équipe éducative et les familles, dans le cadre de la stratégie numérique.